

078-247800584-20220905-A20220901-Al Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2022

ARRÊTÉ N°A.2022.09.01

Portant désignation de Monsieur Patrice BERQUET,
Maire de Châteaufort, Vice-Président de la communauté d'agglomération en charge du plan
de prévention du bruit, du plan climat énergie territorial et des enjeux environnementaux,
comme représentant du Président de la Communauté d'agglomération
au sein de l'association Bruitparif. Mandature 2020 2026.

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5 II al 4;

Vu le titre VII du Code de l'environnement « Prévention des nuisances sonores », article L.571 et suivants ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-18, du Conseil communautaire du 27 juin 2016, concernant l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association Bruiparif et la désignation d'un représentant pour la précédente mandature 2014-2020;

Vu la délibération n°D.2020.07.3, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur l'élection des Vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n°D.2020.07.6, du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant sur la délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n°D.2020.12.3, portant sur le règlement intérieur des assemblées de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;

Vu l'arrêté n°2020-07-05 portant délégations de fonction et de signature aux vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Dans le cadre de sa politique publique de réduction du bruit dans l'environnement, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a renouvelé son adhésion à l'association Bruitparif, un observatoire du bruit en région parisienne de statut associatif, créé en 2004 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France à la demande des associations de défense de l'environnement. Chaque personne morale adhérente dispose d'une voix à l'assemblée générale de Bruitparif.

Par délibération n°2016-06-18 du Conseil communautaire du 27 juin 2016, portant sur l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association Bruiparif, Monsieur Marc TOURELLE avait été désigné représentant du Président pour la mandature 2014-2020 ;

Il convient que soit désigné un nouveau représentant du Président au sein de l'association Bruitparif pour la mandature 2020-2026 ;

Pour le bon fonctionnement des services de la communauté d'agglomération, et afin de permettre une parfaite continuité du service public, le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa

responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions et son pouvoir de signature aux vice-présidents dans leurs domaines de compétences ;

Cette délégation, pour entrer en vigueur, doit être matérialisées par un arrêté notifié au vice-président, ci-dessus nommé, envoyé en préfecture au service du contrôle de légalité et publié ;

ARRÊTE :

Article 1 - Monsieur Patrice BERQUET, Maire de la commune de Châteaufort, Vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en charge du plan de prévention du bruit, du plan climat énergie territorial et des enjeux environnementaux, est désigné pour représenter le Président, Monsieur François de MAZIÈRES, président de droit à au sein de l'association Bruitparif;

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 - L'arrêté sera notifié à l'intéressé et prendra effet dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité ;

Président,

ançois de MAZIÈRES

Maire de Versailles

Fait à Versailles, Le -5 SEP. 2022

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié à Monsieur Patrice BERQUET

Le 08/0\$/12022

6 avenue de Paris - 78009 Versailles - Tél. : 01 39 66 30 00